

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil treize, le 19 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Francis BLANC, Gilbert REBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelynne MANTEY, Sylvie MANZONI, Maurice NICOUD, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Denis BANDELIER, Claude GIRARD à Josette BESSE, Maurice NICOUD à Francis BLANC, Françoise PELCAT à André HELLE, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI à Robert NATALE.

Assistaient à la séance : Mesdames et Messieurs Serge MARQUIS, Myriam PISANO, Pierre SCHIRCH et Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
13 septembre 2013	13 septembre 2013	En exercice	42
		Présents	30
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.



Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

2013-06-05 – Service Assainissement Collectif – Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service.

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Le présent dossier a pour objet de présenter le bilan 2012 du Service d'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Sud Territoire, sur un plan technique et financier, et ainsi répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

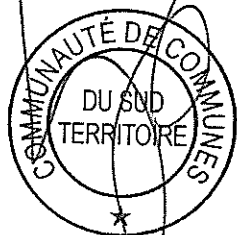
- **de valider le rapport annuel du service assainissement collectif,**
- **d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

Annexe : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – exercice 2012.

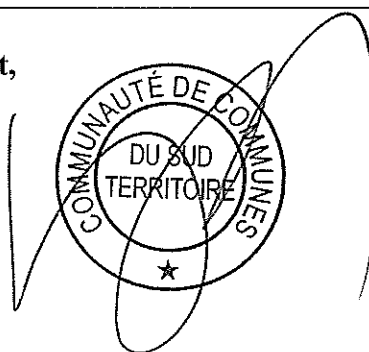
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 01 2 OCT. 2013 ,
Et publication ou notification le 02 OCT. 2013**

Le Président,



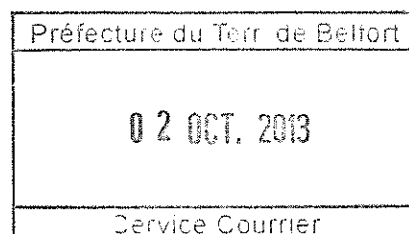
Le Président,



Communauté de Communes Sud Territoire

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2012



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	1
1.1.	Présentation du territoire desservi	1
1.2.	Mode de gestion du service.....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	1
1.4.	Nombre d'abonnés.....	2
1.5.	Volumes facturés	2
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	2
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	2
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	3
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	3
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	7
1.10.2.	Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration.....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	11
3.3.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	11
3.4.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	12
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	12
4.	Financement des investissements	15
4.1.	Montants financiers	15
4.2.	Etat de la dette du service	15
4.3.	Amortissements.....	15
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	15
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	15
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	16
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	16
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	17

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2011. La communauté de Communes est un EPCI dont les compétences en assainissement sont les suivantes : collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement, élimination des boues produites.

A la demande des propriétaires, les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ne sont pas de la compétence de la CCST.

Le territoire desservi est constitué par les communes possédant sur le périmètre de la CCST un réseau d'assainissement, soit les communes de Beaucourt, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Grandvillars, Lebetain, Rechesy.

Le règlement de service a été approuvé le 14 décembre 2010.

Un plan de zonage a été approuvé pour les communes de :

- Faverois le 25 février 2008
- Beaucourt le 13 septembre 2010
- Fêche l'Eglise le 03 mars 2006
- Grandvillars le 02 février 2007
- Lebetain le 21 juin 2012
- Rechesy le 19 janvier 2010.

1.2. Mode de gestion du service

Le mode d'exploitation du service assainissement est variable en raison de la reprise récente de la compétence au niveau intercommunal, jusqu'alors géré par les communes via ou non un syndicat.

Le service est exploité en régie pour les réseaux des communes de Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Grandvillars et Lebetain.

Le service a été exploité en gérance pour la station d'épuration de Grandvillars par la société Véolia jusqu'au 1^{er} juillet 2012. A compter de cette date, l'exploitation de la station est pris en charge en régie.

Le service est exploité en affermage (délégation de service public) pour les réseaux et la station de Beaucourt par la société Véolia depuis le 1^{er} juillet 2006 et jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

Le service est exploité en affermage (délégation de service public) pour les réseaux et la station de Réchesy par la société Véolia depuis le 1^{er} janvier 2003 et jusqu'au 31 décembre 2014.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 16 746 habitants au 31/12/2012.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6198 abonnés au 31/12/2012.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012
Beaucourt	1510
Delle	2358
Faverois	250
Fêche l'Eglise	320
Grandvillars	1268
Lebetain	186
Rechesy	285
Total	6177

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2012 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés	770 000

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
STEP Badevel - Fêche l'Eglise (PMA)	77 000	74 000	- 3,90
Total des volumes exportés	77 000	74 000	- 3,90
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
CCBB (Grosne – Vellescot)	16 600	16 400	- 1,20
Suisse (SEBA)	350 000	555 000	+ 58,57
Total des volumes importés	366 600	571 400	+ 56,86

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2012 : 8 (0 au 31/12/2011).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 20 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 107 km de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 127 km.

25 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
13 déversoirs d'orage	Delle	0
9 déversoirs d'orage	Grandvillars	0
1 déversoir d'orage	Réseau intercommunal de STEP Grandvillars	0
2 déversoirs d'orage	Beaucourt	0

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 4 stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Grandvillars

Code Sandre de la station : [060990053001]

Caractéristiques générales										
Type de traitement (cf. annexe)		Boues activées								
Commune d'implantation		Grandvillars								
Lieu-dit		Rue du Stade								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		20 000 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés		4 500 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés		11 600 habitants + communes suisses								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		5 500 m ³ /j								
Prescriptions de rejet										
Soumise à		☒ Autorisation en date du 7 novembre 1988 ☐ Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet		Allaine								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25	☐ et	☒ ou	80						
DCO	125	☐ et	☒ ou	75						
MES	35	☐ et	☒ ou	90						
NGL	15	☐ et	☒ ou	70						
Pt	2	☐ et	☒ ou	80						
Charges reçues par l'ouvrage										
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	9,30	82	30,63	77	15,03	83	2,72	32	0,28	34

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : Beaucourt
Code Sandre de la station : [060990009002]

Caractéristiques générales												
Type de traitement (cf. annexe)			Boues activées									
Commune d'implantation			Beaucourt									
Lieu-dit			Rue de Dampierre									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			7 000 eqhab									
Nombre d'abonnés raccordés			1510 abonnés									
Nombre d'habitants raccordés			5085 habitants									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			1 400 m ³ /j									
Prescriptions de rejet												
Milieu récepteur du rejet			Ruisseau de Dampierre									
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅			25		☐ et ☒ ou				75			
DCO			90		☐ et ☒ ou				70			
MES			30		☐ et ☒ ou				90			
NGL			10		☐ et ☐ ou							
Pt			2		☐ et ☐ ou							
Charges reçues par l'ouvrage												
			Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle			24,7	86	63,4	85	20,0	87	6,3	87	0,8	85

STEU N°3 : Rechesy
Code Sandre de la station : [060990081001]

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)			Boues activées								
Commune d'implantation			Rechesy								
Lieu-dit			Route de Courcelles								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			740 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés			285 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés			760 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			140 m3/j								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet			Vendeline								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		☐ et ☒		ou		75			
DCO		90		☐ et ☒		ou		70			
MES		30		☐ et ☒		ou		90			
NGL		10		☐ et ☐		ou					
NTK		40		☐ et ☐		ou					
Pt		2		☐ et ☐		ou					
Charges reçues par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		15.5	93	87.3	84	26.8	89	19.8	73	2.2	72

STEU N°4 : Faverois
Code Sandre de la station : [0600990043002]

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)			Lagune								
Commune d'implantation			Faverois								
Lieu-dit			Rue de Delle								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			950 eqhab								
Nombre d'abonnés raccordés			250 abonnés								
Nombre d'habitants raccordés			510 habitants								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			139 m3/j								
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet			Covatte								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				☐ et		☐ ou					
DCO				☐ et		☐ ou		60			
MES				☐ et		☐ ou					
NGL				☐ et		☐ ou					
NTK				☐ et		☐ ou					
Pt				☐ et		☐ ou					
Charges reçues par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		26	63.4	96	33.3	67	/	12.1	37.2	1.4	12.5

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2012 en tMS
STEU de Grandvillars	194	297
STEU de Beaucourt	83.6	74
STEU de Rechesy	1.3	0.7
STEU de Faverois	0	79.5
Total des boues évacuées	278.9	451.2

1.10.2. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration et épandues

Boues évacuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2011 en tMS	Exercice 2012 en tMS
STEU de Grandvillars	202	250
STEU de Beaucourt	102.7	0
STEU de Rechesy	1.3	0.7
STEU de Faverois	0	79.5
	306	330.2

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 sont les suivants :

	Au 01/01/2012
Frais d'accès au service	0 euros
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement ⁽¹⁾	2 000 euros HT
Participation aux frais de branchement	Montant des travaux sur domaine public + 120 euros HT de frais de gestion

⁽¹⁾ Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout

Tarifs		Au 01/01/2012
Part de la collectivité		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Beaucourt	0.3074 €/m ³
	Delle	0.8554 €/m ³
	Faverois	0.4695 €/m ³
	Fêche l'Eglise	1.2135 €/m ³
	Grandvillars	1.3231 €/m ³
	Lebetain	0.5975 €/m ³
	Rechesy	0.2365 €/m ³
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement (ne concerne que Rechesy)	25.08 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Beaucourt	0.6852 €/m ³
	Réchesy	0.7847 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	5,5 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.15 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2011 effective à compter du 01/01/2012 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 14/12/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Beaucourt	36.89	39.30	6.53
Delle	102.65	107.94	5.15
Faverois	56.34	66.61	18.23
Fêche l'Eglise	145.62	146.29	0.46
Grandvillars	158.77	158.03	-0.47
Lebetain	71.7	80.32	12.02
Rechesy	28.38	30.36	6.98
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité en moyenne	114.98	128.09	11.4
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle (Rechesy uniquement)	25.08	25.62	2.15
Part proportionnelle Beaucourt	82.22	84.47	2.74
Part proportionnelle Rechesy	94.16	96.83	2.84
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire - Beaucourt	82.22	84.47	2.74
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire - Rechesy	119.24	122.45	2.69
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	0
TVA si service assujetti (5,5 % en 2011 et 7 % en 2012)	9.31	10.23	9.88
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	27.31	28.23	3.37
Total (commune sans délégation de service)	142.29	156.32	9.86
Prix TTC au m³	1.19	1.30	9.24

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €
Redevance eaux usées usage domestique	610 033	647 628
dont redevance reversé à l'Agence de l'eau	70 203	72 152
Recette pour boues et effluents importés	113 057	108 487
Total recettes de facturation	793 293	828 267
Recettes de raccordement	19 100	106 333
Prime de l'Agence de l'Eau	112 441	119 159
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0
Recettes liées aux travaux	17 906	18 728
Total autres recettes	149 447	244 220
Total des recettes	942 740	1 072 487

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €
Redevance eaux usées usage domestique	150 163	168 222
Participation collectivités (gestion des eaux pluviales)	4 347	4 538
Total recettes de facturation	154 510	172 760
Recettes liées aux travaux	3 387	14 020
Produits accessoires	7 614	8 117
Total autres recettes	11 001	22 137
Total des recettes	165 511	194 897

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2012 : 1 267 384 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2012, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 98 %:

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	0
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	0
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	10
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	10
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	0
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des réseaux	0

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 60 pour l'exercice 2012.

3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2012	Conformité exercice 2011 0 ou 100	Conformité exercice 2012 0 ou 100
STEU de Beaucourt	201	100	100
STEU de Grandvillars	464	100	100

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2010).

3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de Grandvillars :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	250
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		250

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Beaucourt :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

STEU de Rechesy :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☒ Conforme	0.7
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0.7

STEU de Faverois :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	79.5
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		79.5

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2012, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 %.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2011	Exercice 2012
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	317 000	505 000
Montants des subventions en €	83 000	206 000

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	2 391 000	2 587 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	205 093
	en intérêts	97 320
		215 300
		120 500

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2012, la dotation aux amortissements a été de 0 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation station d'épuration et réseaux à Croix	16 000,00
Faisabilité d'un assainissement sur les communes de Rechesy-Courtelevant et Florimont	30 000,00

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Mise en séparatif à Grandvillars – rue Bellevue, rue des Grands Champs et rue de Boron	2012-2013	304 800
Réhabilitation des réseaux à Delle – rue Ackermann, Clémenceau et Saget	2012-2013	364 900
Déplacement réseau séparatif à Beaucourt – devant CEB	2012	55 200
Curage de la lagune de Faverois	2012	26 400

5.Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2012, le service a réalisé 12 761.21 euros pour abandon de créances.

Aucune somme n'a été versée à un fond de solidarité en 2012.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2011
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	16 746
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	451.2 tonnes de MS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	156.32 euros
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	60
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	12 761.21 euros

